

Adaptation géométrique du plan cadastral

Les travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral seront entrepris sur le département de la Loire-Atlantique **à partir du 1er février 2019.**

L'exécution de ces opérations sera assurée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). La direction et le contrôle de celles-ci relèveront de la DGFIP.

À ce titre, les agents de la DGFIP, ceux de l'IGN, ainsi que leurs auxiliaires dûment accrédités, sont autorisés, par arrêté préfectoral, sous réserve des droits des tiers, **à pénétrer dans les propriétés publiques et privées** situées sur le territoire des communes du département de la Loire-Atlantique, en vue de procéder aux travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral.